



Inscription provisoire d'un cheval étranger

L'inscription des chevaux étrangers sur la liste des chevaux de sport nécessite l'envoi à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (I.F.C.E) des documents suivants : (procédure complète sur www.haras-nationaux.fr)

- Original du document d'identification (livret) étranger
- une certification d'identité par un identificateur (vétérinaire ou agent I.F.C.E) habilité si le cheval possède déjà un transpondeur, en cas d'absence de transpondeur, un signalement codifié et une pose de transpondeur,
- Mention de la pose d'une puce électronique (**obligatoire**),
- Déclaration sur l'honneur de propriété du cheval rédigée par le propriétaire lui-même.
- Chèque de 120 € (si le cheval possède un passeport aux normes européennes) ou 240 € selon le cas, libellé à l'ordre de l'IFCE,

La constitution du dossier complet, avec examen approfondi des documents, et saisie des informations, peut entraîner des délais d'enregistrement assez long pour les chevaux étrangers.

La FFE et l'IFCE ont mis au point une procédure d'inscription d'urgence provisoire, valable 2 Mois, en attendant la validation définitive du dossier et l'immatriculation du cheval.

Cette procédure n'apporte aucune dérogation à la réglementation en vigueur sur le stationnement des chevaux en France ni sur les modalités d'inscription sur la liste des chevaux de Sport ; cette procédure a uniquement pour but d'accélérer l'inscription en cas d'urgence.

Il vous suffit de nous adresser :

- Le présent document complété et signé
- D'accompagner ce formulaire d'une photocopie du document d'identification du cheval (livret complet et certificat d'origine éventuellement)
- D'un chèque de 50 € libellé à l'ordre de la FFE ou d'un ordre de débit de votre compte engageur (montant non déductible des frais d'enregistrement de l'IFCE)

Attention : si dans les deux mois suivant cette demande, l'IFCE n'ont pas reçu les documents nécessaires à l'immatriculation du cheval, l'inscription provisoire prendra fin, le cheval sera radié de la liste et les performances effectuées durant cette période seront annulées. Il en est de même si le cheval n'est pas immatriculé par l'IFCE (en raison par exemple d'un passeport non réglementaire, d'origines non reconnues, ou d'un problème de signalement).

Nom du Cheval :

Sexe : Mâle Femelle Hongre Robe : Race :

Date de naissance : Pays de naissance : N° Passeport FEI :

Demandeur Compte FFEcompet à débiter :

Nom + Prénom / Adresse :
.....
.....

Adresse mail : Tél :

Signature :

Accord FFE

Date de traitement

N°SIRE Provisoire :